



### PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

# ELECTION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE A DU COSP DE L'EUR ODYSSEE

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'arrêté n° 36/2023 du 28/04/2023 portant organisation des élections au sein du COSP de l'EUR ODYSSEE d'Université Côte d'Azur,

VU les procès-verbaux de scrutin des 31 mai et 1er juin 2023,

| Nombre de sièges Titulaires              | 1      |
|------------------------------------------|--------|
| Nombre d'électeurs inscrits              | 27     |
| Nombre d'émargements                     | 6      |
| Nombre d'enveloppes de vote              | 6      |
| Taux de participation                    | 22,22% |
| Nombre de votes blancs                   | 1      |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 5      |

PROCLAME ELU à la date du 1er juin 2023 en tant que membre titulaire du Collège A du COSP de l'EUR ODYSSEE .

### **Monsieur Michel LAUWERS**

ar i a segal con

### Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

### Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 31/05/2023 à 09h00 au 01/06/2023 à 17h00.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe Ressources Humaines et Modernisation Florence PISANO

En application des dispositions des articles D. 719-38 et suivants du Code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5ème jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6ème jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales





# PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

# ELECTION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE B DU COSP DE L'EUR ODYSSEE

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'arrêté n° 36/2023 du 28/04/2023 portant organisation des élections au sein du COSP de l'EUR ODYSSEE d'Université Côte d'Azur,

VU les procès-verbaux de scrutin des 31 mai et 1er juin 2023,

| Nombre de sièges Titulaires              | 1      |
|------------------------------------------|--------|
| Nombre d'électeurs inscrits              | 67     |
| Nombre d'émargements                     | 13     |
| Nombre d'enveloppes de vote              | 13     |
| Taux de participation                    | 19,40% |
| Nombre de votes blancs                   | 4      |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 9      |

PROCLAME ELU à la date du 1er juin 2023 en tant que membre titulaire du Collège B du COSP de l'EUR ODYSSEE :

#### Monsieur Jean-Luc PRIMON

### Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

#### Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 31/05/2023 à 09h00 au 01/06/2023 à 17h00.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur

La Directrice Generale des Services Adjointe

Ressources Humajines et Modernisation

Florence PISANO